

Flyer naturalisation 2018

Devenez citoyenne,
citoyen suisse
Guide pratique à la naturalisation
dans le canton de Vaud

Télécharger le formulaire de naturalisation correspondant à votre situation :

> www.vd.ch/naturalisation

Remplir, imprimer et signer le formulaire

Joindre tous les documents demandés

> Plus d'infos : www.vd.ch/naturalisation
> Passeport de langues : www.fide-info.ch



Envoyer votre demande au :

Service de la population (SPOP)
Secteur des naturalisations
Centre de numérisation
Case postale
CH - 1014 Lausanne

Le Service de la population (SPOP) examine votre demande :

- > Années de résidence (10 ans)
- > Permis C valable
- > Niveau de français attesté :
A2 à l'écrit et B1 à l'oral
- > Casier judiciaire - VOSTRA
- > Aide sociale

La commune de résidence :

Evalue

- > Votre intégration et votre familiarisation
avec les conditions de vie en Suisse
- > Le respect de l'ordre public (impôts, etc.)

Organise

- > Le test de connaissances élémentaires
(fédéral, cantonal et local)

Octroi de la bourgeoisie

Le SPOP soumet votre demande au Conseil d'Etat :

Octroi du droit de cité vaudois

La Confédération accorde l'autorisation fédérale

Assermentation devant le Conseil d'Etat vaudois et acquisition de la nationalité suisse



« La naturalisation, c'est non seulement
l'accès aux droits civiques
et politiques, mais aussi l'expression
de l'appartenance et de la participation
à la communauté helvétique. »

Mais encore...

la Suisse accepte la double nationalité :
Vous conservez ainsi votre origine, sauf si
votre pays le refuse expressément.

Comment obtenir votre passeport suisse ?
www.biometrie.vd.ch

Des questions ? Consultez notre F.A.Q sur
www.vd.ch/naturalisation > faq